



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

exercice de la profession

Question écrite n° 63918

Texte de la question

M. André Aschieri appelle l'attention de M. le ministre délégué à la santé sur les charges supplémentaires pesant sur les professionnels de la santé. Ces charges, de type administratif, induisent des pertes de temps qui semblent parfois peu justifiées, comme c'est le cas par exemple des bilans introduits en matière de kinésithérapie. De plus, ces charges supplémentaires ne sont pas compensées par une augmentation des cotations, ce qui rend les professionnels moins disponibles. Il lui demande quelles mesures il envisage de prendre pour réduire de manière drastique ces charges administratives.

Données clés

Auteur : [M. André Aschieri](#)

Circonscription : Alpes-Maritimes (9^e circonscription) - Radical, Citoyen et Vert

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 63918

Rubrique : Professions de santé

Ministère interrogé : santé

Ministère attributaire : santé, famille et personnes handicapées

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 16 juillet 2001, page 4083